

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2023

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES PROFESSIONNELS - (N° 1336)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

présenté par
Mme Corneloup et M. Bony

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

« – la dernière phrase est complétée par les mots : « , une commission spécialisée en santé de l'enfant et du jeune de 0 à 25 ans, une commission spécialisée en promotion de la santé et en prévention et une commission spécialisée en santé environnementale. » »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour contribuer à une nouvelle gouvernance de santé publique centrée autour d'un objectif concret de santé globale, cet amendement propose d'adoindre trois commissions spécialisées au conseil territorial de santé, autour des enjeux de santé de l'enfant et du jeune adulte, de la prévention et de la santé environnementale, dans une démarche de santé globale.